



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 18403

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de lui préciser sur quelles bases seront répartis les contingents des bourses du mérite à distribuer entre les différentes académies : fera-t-on application d'un critère de population ou d'un critère d'excellence des résultats de l'enseignement du second degré ? Par ailleurs, il lui demande si les bourses inutilisées dans une académie pourront être transférées dans une autre académie qui en manifesterait le désir.

Texte de la réponse

Afin de permettre aux plus méritants des étudiants boursiers d'accéder dans de bonnes conditions à certaines formations supérieures, notamment à l'ENA ou à l'ENM, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé de mettre en place des bourses de mérite à compter de la rentrée universitaire 1998. Ces bourses sont exclusivement réservées aux étudiants qui ont obtenu à la session 1998 le grade de bachelier « mention très bien » qui sont éligibles à une bourse sur critères sociaux du ministère de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie et qui manifestent leur aptitude particulière à entreprendre avec succès des études supérieures, en université ou dans un institut d'études politiques, permettant de se présenter aux concours d'entrée à l'ENA ou à l'ENM. Ces bourses de mérite sont attribuées par les recteurs d'académie dans le cadre du contingent mis à leur disposition. La répartition du contingent dans chaque académie a été effectuée à partir du nombre de bacheliers « mention très bien » éligibles à une bourse sur critères sociaux du ministère de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie. Dans l'hypothèse où une académie n'aurait pu utiliser le contingent de bourses de mérite qui lui a été attribué, ces aides seront effectivement transférées vers une autre académie qui en exprimerait le besoin.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18403

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4529

Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6149